

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/10/2007  
Publication : 19/10/2007



Pour le Président du Conseil Général  
par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif  
de l'Assemblée

# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP

6<sup>e</sup>/1507

Séance du

12 OCT. 2007

### PROJETS ELIGIBLES AU TITRE DE LA CONVENTION ADEME-DEPARTEMENT

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n°2007/I-6<sup>ème</sup>/09 du 14 et 15 décembre 2006 relative au budget primitif 2007 – Maîtrise des déchets et qualité de l'air (C06 et C07)
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I-5<sup>ème</sup>/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU l'avis de la Commission Permanente
- VU le rapport du Président du Conseil Général

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ approuve les décisions de co-financement proposées dans le cadre de la convention ADEME-Département 2007, conformément au tableau annexé au rapport, et décide le versement des subventions correspondantes, dont le total se monte 30 955 €.
- ❖ Les crédits nécessaires seront prélevés, en section d'investissement, à hauteur de 21 798 €, sur le Programme C062 fonction 731 Nature 20414 Chapitre 204 et en section de fonctionnement, à hauteur de 7 657 € sur le Programme C062 fonction 731 Nature 65734 Chapitre 65 et à hauteur de 1 500 € sur le Programme C062 fonction 731 Nature 6574 Chapitre.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté

.....voix contre

.....abstentions